



Modification simplifiée n°2 du PLU de Thuir

1 message

SICART Noemie <noemie.sicart@cma66.fr>
À : "F.OMS / Cogeam" <f.oms@cogeam.fr>

26 juin 2023 à 17:38

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre notification au titre des PPA, et vous informons que nous n'avons aucune objection quant à l'aboutissement de ce projet.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sincères salutations.



Noémie SICART

Contrôleur de Gestion

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales

9 avenue Alfred Sauvy - BP 20 - 66601 Rivesaltes Cedex

Tél. : 04 68 35 87 91

www.cma66.fr



5 pièces jointes



image002.png
1K



image004.png
2K



image006.png
2K



image008.png
1K



image010.png
2K

Page 2/2

Chaîne d'intégrité du document : 3F 0F FF CA 39 CA 9F 8A 76 95 C5 CA 17 0C 68 81
Publié le : 17/07/2023
Par : OLIVE René
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/130650>